

Huitième séance : Samedi 15 juillet 1893

Président : Carrière, de la Chambre syndicale des cochers de la Seine.

Assesseurs : Guérard, des Chemins de fer, et Couturier, des Verriers de Carmaux.

Le Président donne lecture de la correspondance :

1^o D'une lettre des délégués de la Fédération nationale de la cordonnerie, priant le Congrès de les excuser de leur absence à la réunion du soir, par suite d'une réunion, organisée par cette Fédération des délégués de la cordonnerie ;

2^o D'une lettre de la Fédération nationale des employés des deux sexes, déclarant que, dans sa séance du Congrès tenu le 15 juillet 1893, Hôtel des Chambres syndicales, 10, rue de Lancry, il a été voté l'ordre du jour suivant, pour être communiqué, séance tenante, au Congrès des Chambres syndicales, 94, faubourg du Temple :

« La Fédération proteste contre la fermeture de la Bourse du Travail par la réaction bourgeoise qui nous gouverne, déclare se solidariser avec les Fédérations de métiers pour les revendications prolétariennes ainsi que pour la révision de la loi de 1884 sur les Syndicats, et déclare qu'elle marche la main dans la main avec toutes les organisations syndicales pour la conquête de la République sociale. »

Le délégué de la Solidarité des menuisiers demande qu'en fin de Congrès il soit organisé une réunion publique à la salle Favié ; en donnant des entrées à 20 centimes, on pourrait couvrir les frais de cette réunion. La séance de ce soir étant employée à la discussion du rapport de la 5^e Commission, la 6^e Commission soumettrait son rapport le lendemain matin ; les résolutions votées le dimanche après-midi, le Congrès pourrait organiser cette grande réunion pour le soir.

Le rapporteur dit qu'il n'y a pas assez de temps pour discuter une question aussi grave que celle de la grève générale. Le débat sera très long, à son avis, et il compte que le Congrès se prorogera plutôt que d'abandonner la question qui est à son étude.

Le délégué des Bijoutiers-Imitation de Lyon. — J'ai demandé le vote de la grève générale, car je crois que la plupart des délégués possèdent des mandats à cet égard. La discussion ne peut donc être longue.

Le délégué de la Fédération du Livre, rapporteur de la Commission sur la grève générale. — Ce rapport déclare que cette question est la plus grave qu'un Congrès ait à examiner ; elle a été déjà à l'ordre du jour de nombreux Congrès régionaux, nationaux et internationaux. Pour ne citer

que les plus importants : elle était à l'ordre du jour des Congrès de Paris en 1889 et de Bruxelles en 1891 ; mais aucune décision pratique ne fut prise.

Il est impossible de méconnaître qu'avec le système capitaliste actuel et le perfectionnement de l'outillage, la concentration des forces productives et la division du travail, que, par suite de la surproduction et de l'élimination des travailleurs par le machinisme, le chômage augmente.

Que résulte-t-il de cette situation ? que les exploités, talonnés eux-mêmes par la concurrence et leur envie de faire vite fortune, imposent aux exploités leurs conditions léonines, en retour d'un salaire de famine, les épuisantes journées d'un labeur exténuant et arbitrairement commandé.

Jusqu'à présent le travailleur n'a été capable que de faire quelques émeutes sans lendemain, desquelles il sortait découragé, sans force et sans défense, par conséquent plus taillable et corvéable qu'auparavant. Cela tient à ce que le prolétaire ne s'était pas encore suffisamment rendu compte de la force qu'il pourrait acquérir par l'union.

Cette éducation sociale qui n'est commencée que depuis une quinzaine d'années, a fait d'immenses progrès. Nous n'avons pas la prétention de croire qu'elle est complète, mais nous la jugeons suffisante pour entamer la lutte.

Les travailleurs comprennent donc que la meilleure arme qu'ils aient entre les mains pour arriver à leur émancipation est la grève, non la grève partielle qui presque toujours exténue une corporation, mais la grève générale.

Ce rapport démontre les inconvénients de la grève partielle qui pousse un père de famille à abandonner le morceau de pain qu'il apporte quotidiennement à la maison, et, à ses souffrances personnelles, ajoute celles de sa femme et de ses enfants ; il faut donc qu'il soit bien poussé à bout et ne voie plus d'autre remède à sa situation. Il démontre que cette grève partielle a toujours lieu par la diminution des salaires, par l'extension des tâches ou par la prolongation de la journée de travail ; mais cette grève partielle est une arme à double tranchant et blesse plus souvent le prolétaire que le capitaliste.

Elle a pourtant son avantage, c'est de faire, par son impuissance, constater aux ouvriers qu'il n'y a pour eux de salut que dans la transformation complète de la société.

Il faut donc, pour que la grève générale soit applicable, une préparation. Il faut donc dès maintenant se mettre à l'ouvrage.

Il s'agit de savoir si nous pouvons faire la grève générale immédiatement, ou si nous devons prendre les mesures pour qu'elle ait lieu dans un temps très rapproché ?

La Commission, se rappelant ce qui a

déjà eu lieu dans certains endroits, demande que le Congrès décide qu'un vote soit fait par les soins des Syndicats dans toute la France avec cette question : Etes-vous partisan de la grève générale ? Et qu'il y soit répondu par oui et par non. Tous les ouvriers syndiqués ou non, ayant une pièce constatant leur identité, auront droit à ce vote.

Le Secrétariat national sera chargé de fixer la date de ce vote, mais il ne pourra avoir lieu avant le 15 septembre 1893, et au plus tard le 1^{er} janvier 1894.

Dans le cas où la grève générale serait votée, le Secrétariat national ne pourrait fixer la date de la cessation du travail qu'après avoir consulté toutes les Fédérations et toutes les Bourses du Travail existant à ce moment.

La majorité des deux tiers sera nécessaire pour la première consultation ; la moitié sera suffisante pour la seconde consultation.

La grève générale des métiers, c'est la Révolution sociale.

Le rapport est unanime à reconnaître que deux cas spéciaux peuvent entraîner la grève générale des métiers. Le premier, c'est pour l'émancipation complète des travailleurs en abolissant le salariat ; le deuxième, c'est pour empêcher une guerre fratricide entre peuples. Dans ce dernier cas elle doit être internationale.

Le délégué des Charpentiers en fer. — La question de la grève générale n'est pas à l'ordre du jour pour la première fois, il y a nombre d'années qu'elle est à l'étude et que l'on recherche les moyens d'action pour y arriver, s'il était possible, de l'obtenir immédiatement, nous ne demanderions pas mieux.

Il est impossible que la grève générale soit, si elle n'est pas internationale ; il faut donc de la propagande pour la préparer, car une grève nationale ne porterait pas de fruits ; d'ailleurs au Congrès des mineurs, qui s'est tenu à Calais, on l'a reconnu et il a été convenu que le mouvement devait être international ; c'était la seule manière pour eux d'arriver à un résultat. Je serai donc partisan que les mineurs commencent la grève, car c'est le meilleur moyen de fermer toutes les usines en privant l'industrie du charbon nécessaire. Je demande donc que l'on soumette la question au Congrès de Zurich, et lorsque les mineurs seront en grève, les caisses se videront pour les soutenir. Tant qu'à décréter la grève générale, je crois que nous n'en avons pas le pouvoir : je demande donc le renvoi de la question au Congrès de Zurich.

Le délégué de la Bourse du Travail d'Alger. — La grève générale n'est sérieusement possible, si on la veut efficace, qu'après avoir propagé l'idée et aussi établi solide-

ment et relié entre elles toutes les organisations ouvrières des pays européens.

Le délégué préconise l'idée que l'application de la grève générale devra être précédée de l'expérience faite au moyen de la grève des services publics : mines, transports, chemins de fer, en lui donnant pour raison d'être un but à obtenir, par exemple la journée de huit heures.

Toutefois, cette première ne pourra s'exécuter qu'après que la majorité des travailleurs des services publics seront syndiqués, et seulement quand la caisse nationale des grèves aura les ressources nécessaires pour la soutenir fructueusement.

Comme conclusion, la Bourse du Travail d'Alger dépose les projets suivants :

« Adoption du principe de la grève générale ;

« Fédérer complètement les divers corps de métiers et l'organisation de la caisse nationale des grèves. »

Comme vœux :

« Mise à l'ordre du jour de la grève générale à tous les Congrès ouvriers ;

« Eviter, sauf les cas d'urgence, toutes les grèves partielles, d'ici la fin de la présente année. »

Le délégué de la Fédération de Besançon demande que, pour donner plus de clarté à la discussion, les délégués qui ont des idées différentes sur la question soient inscrits sur deux listes, suivant qu'ils sont pour ou contre la grève générale immédiate, et que l'on donne la parole alternativement à l'une et l'autre des deux opinions.

Cette proposition n'est pas adoptée. En conséquence la parole sera donnée à tour de rôle suivant l'inscription.

Le délégué des Groupes corporatifs de Saint-Denis. — Je déclare que je suis mandaté pour voter la grève générale, mais préparée. Une grève que nous avons eue dernièrement à Saint-Denis nous a démontré qu'il faut, avant d'entreprendre une grève, être préparé par une propagande qui doit la précéder.

J'ai l'intention de répondre au délégué d'Alger, qui a dit que la grève générale devait être essayée d'abord dans les services publics, mines et tractions. Je ne partage pas cette opinion. Lorsque, pour la grève des boulangers de Paris, les ouvriers eurent quitté le travail, ils furent remplacés par des soldats, et si la grève se circonscrit aux services publics, ils seront remplacés de même. Il faut donc que la propagande soit faite, qu'une étude sérieuse soit faite pour son application ; car si la grève générale n'est pas complète, nous serons les dindons de la farce, ça aura le même résultat que les grèves partielles : créer des victimes. Nous sommes donc pour la grève générale préparée.

Le délégué de la Fédération de Limoges dit qu'il est personnellement partisan de la

grève générale. mais si l'on prenait la province partiellement, il démontre que tout au moins les deux dixièmes ne suivraient pas pour cette grève. Il faut donc l'organiser, former des Syndicats, des Fédérations de métiers, et surtout former la Caisse de grève.

Le délégué de la Chambre syndicale de l'ébénisterie, meuble sculpté de Paris. — Il y a longtemps que nous luttons, mais par suite de parti politique, les grèves ont échoué; nous sommes partisans des grèves, soit partielles, soit générales; nous voterons donc la grève générale, qui n'est autre chose que la Révolution sociale, car nous avons le droit et le devoir de nous défendre. Il faut donc l'organiser dès maintenant, soit par des réunions où tous les syndiqués seraient admis, soit par tout autre moyen.

Le délégué de la Chambre syndicale des ouvriers du vélo. — Je suis pour l'application immédiate de la grève générale. On demande un motif pour décider cette grève; ce motif, nous l'avons: la fermeture de la Bourse du Travail de Paris. On dit que la propagande n'est pas faite; mais on fait la propagande. On a mis au défi le gouvernement de la fermer. On devait s'opposer à sa fermeture. Eh bien! nous devons répondre et essayer la grève générale; si nous ne tentons rien, la grève ne viendra pas toute seule.

Le délégué de la Bourse du Travail de Roanne. — Je ne suis pas partisan de la grève générale immédiate; j'ai mandat pour la voter en principe, et je ne crois pas que malgré la fermeture de la Bourse du Travail, la province se mettrait en grève pour Paris; il faut que la décision que l'on prendra soit ferme, car la question est grave; vous n'ignorez pas qu'il n'y a pas de différence entre la grève générale et la Révolution sociale. Pour faire la Révolution, sommes-nous prêts? Je ne le crois pas. Nous sommes quelques centaines de militants; ce n'est pas suffisant, et nous ne ferions que donner des armes à Dupuy. Je tiens à déclarer que le nombre de syndiqués est encore trop inférieur pour pouvoir compter sur Roanne. Nous devons faire de l'agitation autour de cette idée de grève générale. Que l'on fasse de la propagande; quant à son application, je constate avec regret que nous ne sommes pas prêts.

Le délégué des Vanniers de Paris croit que personne ne repousse cette idée de grève générale, mais il faut se préparer pendant longtemps pour arriver à l'organiser; car actuellement une partie seulement des travailleurs serait prête à la faire; mais il craint que la généralité ne suive pas le mouvement.

Le délégué de la Chambre syndicale de l'air comprimé de Paris constate que l'on va s'engager dans la grève générale, mais avant, on devrait organiser un vaste *referendum* de la classe ouvrière, afin de voir ce

que l'on peut faire pour l'organisation de cette grève

Le délégué des charpentiers en fer de Paris demande, comme motion d'ordre, que le Congrès se prononce par oui ou non pour cette grève générale.

Le délégué de la Bourse du Travail de Mustapha. — J'ai mandat pour décréter la grève générale le plus tôt possible; il est nécessaire que cette grève ne quitte pas la pensée des militants, des délégués qui ont assisté à ce Congrès.

A la fermeture de la Bourse du Travail de Paris, c'était le moment de la décréter: on ne l'a pas fait; nous ne comprenons pas les considérations qui ont été invoquées pour ne pas l'avoir fait.

En Algérie, les travailleurs ne sont pas aussi avancés que dans les autres contrées, et pourtant ils sont prêts à faire la grève générale.

Il faut se préparer. Que les Syndicats, le Secrétariat, les Fédérations, les Bourses du Travail marchent de l'avant, préparent cette grève, fassent de la propagande; car plus nous aurons de soldats, plus nous serons forts.

Laissons de côté les autres questions, et inscrivons la grève générale à notre ordre du jour. La foi est tout, il suffit que les travailleurs aient du cœur. La grève générale, c'est la révolution générale, et si nous étions unanimes dans cette grève, il n'y aurait pas assez de canons à nous opposer.

La colisation, modeste pour faciliter le groupement, la foi, du courage au cœur, voilà ce qu'il nous faut pour vaincre.

Le délégué des Verriers de Carmaux. — Il ne faut pas, dit-il, se tromper: la grève générale doit être immédiate; nous ne devons pas perdre notre temps à l'organiser. Pour qu'elle aboutisse, il faut surprendre justement, par la promptitude, le gouvernement.

Il cite le cas des Belges qui, s'ils n'étaient pas descendus dans la rue et n'avaient pas fait immédiatement la grève générale, n'auraient pas obtenu ce qu'ils ont eu.

Le délégué de la Chambre syndicale des menuisiers de Paris. — Il y a, dit-il, des citoyens qui se sont creusé la tête à créer des Syndicats. A quoi cela a-t-il servi?

L'on a crié partout, surtout dans ces derniers temps: grève générale! jusqu'à ce qu'enfin ils soient chassés de la Bourse du Travail.

Mais alors, qu'a-t-on fait? Absolument rien. Et cependant, il fallait répondre de suite à cette fermeture par la déclaration de grève générale; c'était la révolution que l'on faisait alors.

Il est donc partisan de la grève générale immédiate, et ne croit pas aller trop loin en déclarant que les trois organisations des menuisiers de Paris sont prêtes à faire, seules, cette grève générale pour leur corporation.

Le délégué de la Publicité parisienne estime que, dans l'état actuel, nous avons trop parlé et pas assez agi. Le gouvernement, lui, a mis à exécution ses menaces. L'on devait répondre immédiatement par la grève générale; il faut donc, dit-il, agir de suite.

Le délégué des Mineurs de Carmaux. — Je ne crois pas que l'on doive, parce qu'on ne fait rien, s'en prendre aux mineurs et ne plus compter que sur eux. Je croyais que Paris était plus fort qu'il n'est.

Je m'étonne que l'on prêche la majorité, lorsqu'une partie suffit pour entraîner la masse.

Nous ne sommes pas prêts, dit Paris; à Carmaux, nous sommes prêts. Si la grève générale n'est pas acceptée, que l'on nomme une Commission pour activer la marche des choses.

Le délégué des Bijoutiers imitation de Lyon se demande à quoi servent tous les discours, puisque nous sommes tous d'accord sur le principe de la grève générale, qui est la Révolution; décrétons donc cette Révolution. Mais il croit que pour aboutir, il faut faire un questionnaire, afin d'avoir un vote ferme pour la faire internationalement.

Le délégué des Ferblantiers de Paris demande que l'on n'insulte pas la Bourse du Travail de Paris, et il propose que chaque délégué en réfère à sa Chambre syndicale, et que, sur une question aussi grave, ce soient les Syndicats eux-mêmes qui décident s'il y a lieu de faire la grève générale.

Le délégué des Verriers de Rive-de-Giers voit que les avis se partagent sur la grève générale; les uns la veulent immédiatement, d'autres demandent qu'on l'organise; il tient à déclarer qu'ils ne sont pas prêts à la faire immédiatement.

Le délégué des Manœuvres de la fonderie de Paris dit qu'il est temps de songer à notre émancipation, et de ne pas attendre que le gouvernement nous étrangle; donc il faut de l'énergie pour décréter la grève générale immédiate.

Le délégué du Syndicat des chemins de fer. — Nous pensons que la grève générale ne doit pas être mise en pratique immédiatement, parce que nous ne sommes pas préparés. J'ai été surpris des attaques dirigées par un délégué contre la Commission exécutive de la Bourse du Travail de Paris, parce qu'elle n'a pas décrété la grève générale. La Bourse du Travail n'avait pas le droit de le faire, il ne lui appartenait pas de le faire; elle n'a pas voulu s'imposer, elle a donc fait son devoir. La grève générale doit être préparée, et ce n'est que par la propagande active, faite par ses partisans, qu'elle pourra donner des résultats. Les Syndicats n'ont pas les moyens pour organiser cette grève, et lors de la discussion de la question de la caisse nationale des grèves, j'avais proposé que la moitié

des fonds de cette caisse soit, non pas comme certains délégués l'ont d'abord supposé, pour la grève générale, ce qui serait inutile, mais destinée à faire la propagande pour la préparer.

Il faut aussi examiner si les relations internationales sont dans les conditions nécessaires; si comme, par exemple, pour une guerre, puisque l'on a parlé de la traction et des transports, l'étranger est dans les mêmes conditions que nous, et comme je le disais une guerre venant à se déclarer, les chemins de fer arrêtés en France, continuent de marcher en Allemagne, qui, elle, n'est pas groupée. (Protestation.)

Je dis que les ouvriers et employés des chemins de fer allemands ne sont pas groupés, et qu'il faut la propagande pour les amener dans le mouvement. Il faut que les esprits se tournent vers cette idée que la préparation de la grève générale est la condition pour la faire réussir.

Le délégué des Machines élévatoires. — En réponse à la Bourse du Travail d'Alger qui demande que les services publics commencent la grève générale, je déclare que sur 140 ouvriers que nous sommes, il y en a 110 ou 115 au Syndicat. Il y a un Syndicat dont le président, pendant la grève des chemins de fer, a envoyé plus de 300 chauffeurs travailler à la Compagnie, et c'est pourquoi nous ne sommes pas disposés à faire grève, car nous savons que nous serions immédiatement remplacés; mais si les chemins de fer se mettent en grève, nous verserions la moitié de notre solde.

Le délégué de la Bourse du Travail de Cognac. — Le délégué déclare être mandaté par dix Chambres syndicales pour la grève générale, mais avec organisation, car la faire immédiatement, ce serait la défaite certaine. Si l'on peut compter sur les syndiqués, dit-il, il n'en est pas de même des non syndiqués qui ont peur du patronat et du mot: Révolution. Il faut donc l'organiser, faire une propagande incessante dans les campagnes, distribuer des brochures, organiser des conférences, et alors, après le vote des travailleurs proposé par la Commission, l'on pourra faire cette grève générale et aboutir à la défaite du capital et des exploiters de toutes catégories.

Le délégué de la Solidarité des menuisiers. — L'on a discuté sur la grève générale et l'on a cherché à établir bien des moyens sans entrer dans la discussion générale. La corporation des menuisiers est prête pour la grève générale; elle l'avait décrétée, et lorsque la Bourse du Travail a été fermée, Paris n'a pas fait son devoir. Le délégué des Chemins de fer qui vient de développer sa pensée au sujet de sa proposition de prélever la moitié des cotisations à la caisse des grèves pour l'envoi de conférenciers, impression de brochures, questionnaires, etc., n'a pas été compris dans ce sens, mais comme réserve pour le cas où la grève

générale serait décrétée, et nous sommes favorables à l'idée qu'il vient d'exprimer. Si toutes les grèves réussissaient, les vivres et les loyers augmenteraient d'autant et la réussite des grèves partielles produirait toujours cet effet. Il y a donc lieu de faire la grève générale. Décréter la grève à une date fixe ne peut produire de résultats bien sérieux, l'occasion a été manquée : la grève générale surgira d'un incident.

La proposition des Charpentiers en fer de renvoyer cette question au Congrès de Zurich, est impraticable, car l'on a pris pour habitude de renvoyer à d'autres tout ce que l'on devrait décider immédiatement. Les Belges nous ont donné un moyen, nous devons l'employer et ne pas attendre, car c'est dans l'habitude des organisations syndicales d'oublier ce qui s'est passé la veille; sur le moment, l'on est fort, énergique, mais le lendemain l'énergie est abattue.

Je crois que bien des pays sont refractaires à l'idée de grève générale, mais nous n'avons pas besoin de la majorité, car une minorité, dans un moment d'effervescence, entraîne souvent les inconscients et nous devons nous en servir quelle que soit la décision que vous allez prendre, quelles que soient les résolutions du Congrès de Zurich. Tôt ou tard la grève générale existera, les travailleurs prendront possession des pouvoirs publics et décréteront la Commune révolutionnaire.

La grève générale ne peut être décrétée, elle surgira d'un mouvement spontané, et, lorsqu'elle sera terminée ici, nous irons à l'étranger aider les travailleurs des autres pays à conquérir l'émancipation sociale.

Le délégué des Porteurs et Employés de journaux. — Les militants de l'esprit socialiste sont prêts à faire cette grève générale immédiate, mais ils doutent que la masse les suive, et ce, par crainte de la force armée que l'on mobiliserait immédiatement. N'avons-nous pas vu, dit-il, pour la fermeture de la Bourse du Travail, le gouvernement faire venir de province une véritable armée pour s'emparer de ce monument? Organisons-nous donc, faisons une propagande incessante pour l'avènement d'une République universelle. On ne peut pas décréter cette grève, même dans trois mois, car les sans-travail remplaceraient immédiatement les travailleurs; la bourgeoisie ferait venir de l'étranger les vivres afin d'écraser le mouvement des sans-le-sou.

Le délégué de l'Air comprimé. — Je tiens à faire remarquer que beaucoup d'entre nous n'ont pas de mandat ferme pour décréter la grève générale; que dans ces circonstances il est préférable de consulter les Syndicats.

Le délégué de la Bourse du Travail de Saint-Étienne. — Comme délégué de province, j'ai pour mission de voter contre la grève générale; les travailleurs de Saint-

Étienne ne sont pas préparés pour l'entreprendre. Il dit qu'il fera une propagande incessante pour préparer la grève générale.

Le délégué de la Société Générale des chapeliers. — Il faut que tous les travailleurs interviennent pour cette grève générale; il faut, pour cela, que tous les Syndicats, les Fédérations de métiers, les Bourses du Travail, s'entendent pour l'organisation d'une caisse de grève qui centraliserait les capitaux, surtout en vue de la grève générale. Que les travailleurs s'organisent donc immédiatement, et alors cette grève générale pourrait être décrétée dans un très bref délai.

Le délégué de la Bourse du Travail de Cholet. — Je représente la Bourse du Travail de Cholet, mais j'appartiens à un Syndicat parisien, et je connais l'esprit des syndiqués. Tout d'abord vous savez que les Syndicats ne sont composés que de quelques militants et qu'il faut préparer les autres à entrer dans le mouvement. Je connais des corporations qui comptent un grand nombre de membres et qui n'ont pas trente membres à leur Syndicat, et ces derniers sont partisans de la grève générale. La fermeture de la Bourse du Travail est une occasion manquée. Nous, nous sommes certains que le gouvernement ne restera pas longtemps à commettre quelques nouvelles iniquités dont cette fois nous profiterons.

Le délégué des Mouleurs en fer d'Amiens déclare qu'ils sont tous prêts à faire la grève générale immédiatement et que le Secrétariat national du Travail pourrait la faire se produire dans un délai très rapproché.

Le rapporteur. — La Commission étant partagée, les conclusions se trouvent entre deux propositions : 1^o la grève immédiate; 2^o la grève préparée.

Aux partisans de la grève générale immédiate je demanderai — comme il est indiscutable que la grève générale et la révolution sociale sont identiques — que mettront-ils à la place du régime actuel. Il est bon de démolir, mais il serait bon, également, de savoir ce que l'on mettra à la place. Il faut, lorsque l'on risque sa vie et celle de ses camarades, y regarder de près, car si l'on ne réussit pas, ce sera par manque de préparation. Et puis, en consultant les Syndicats, êtes vous sûrs que la grève générale sera acceptée par le prolétariat, que les écoles ne se disputeront pas pour s'emparer du mouvement; et puis, il faut l'avouer, la plupart des ouvriers sont plus bourgeois que les bourgeois eux-mêmes.

La publication des résultats de la consultation ne demandera pas six mois, ce n'est pas long. Nos pères ont mis plus que cela pour faire la Révolution, et la conquête de l'émancipation sociale vaut bien six mois de patience, et demain, dans le vote des ré-

solutions, vous trouverez certainement la solution des deux questions.

Le délégué des Imprimeurs-Conducteurs de Paris. — Le ministre Dupuy, dit-il, doit être content de notre discussion; l'on aurait dû parler d'une façon plus énergique. Il croit que si l'on décrétait immédiatement la grève générale, les syndiqués seraient débordés par les non-syndiqués.

Afin de faire aboutir cette grève générale au plus vite, il demande que le Secrétariat national du travail envoie dès maintenant un questionnaire pour interroger les Syndicats. Alors les syndiqués feront grève, et la grande masse les suivra.

La suite de l'ordre du jour est renvoyée à la séance du lendemain, à 9 heures très précises.

Les secrétaires,

H. SEIGNÉ, A. LEGRAND.

Neuvième séance : Dimanche 16 juillet, matin

Président : citoyen Giraud (de Dijon).

Assesseurs : citoyens Treich (de Lyon), Gentilhomme (Métallurgie de la Loire).

Lecture de la correspondance :

Du Syndicat de l'Alimentation de Tulle qui fait adhésion au Congrès.

Du citoyen Thivrier s'excusant de ne pouvoir assister à la séance. Il fait connaître que l'agglomération de Montluçon se compose de dix-huit Syndicats, groupant 15,000 adhérents et comptant huit municipalités socialistes.

Le citoyen Seigné donne lecture du procès-verbal de la sixième séance.

La déléguée des Infirmières dit qu'elle a demandé que sa profession, qui se compose de 10,000 employés des deux sexes, soit justiciable du Conseil des prud'hommes.

Le délégué des Métallurgistes de l'Oise demande que les 5,000 francs votés par le Conseil municipal pour le Congrès, soient mis à la disposition de la Commission d'organisation pour couvrir les frais. Il demande en outre que l'excédent, s'il y en a, soit remis à la Commission exécutive de la Bourse pour la réorganisation des Syndicats.

Les secrétaires organisateurs du Congrès devront faire les démarches nécessaires.

Dans une seconde proposition, le même délégué demande qu'il soit fait un manifeste adressé à tous les travailleurs sur les décisions du Congrès.

Le Secrétariat national du Travail sera chargé de l'élaborer.

Le délégué de la Bourse de Mustapha croit qu'il est nécessaire, pour éviter toute espèce de malentendu, que chaque Bourse donne son titre exact; celle de Mustapha a pour titre : Bourse du Travail indépendante de Mustapha.

Le délégué des Tisserands de Castres propose que, en raison de l'importance de la séance des résolutions et des interruptions systématiques de la part du public qui se sont produites dans une séance précédente, la séance soit privée.

Le délégué de la Bourse d'Alger, pour les mêmes raisons invoquées par le délégué de Castres, appuie la demande de réunion privée.

Le délégué des Chapeliers soutient que la réunion doit être publique, ce que nous disons et faisons ne devant pas avoir même l'apparence d'être caché.

Le délégué de la Sellerie-Bourrellerie de la Seine repousse la réunion privée; s'il se produit dans le public des interruptions systématiques, le Congrès devra prendre les mesures nécessaires pour qu'elles ne se renouvellent pas.

Le Congrès consulté décide que la séance sera publique.

Le citoyen Hummel, rapporteur de la 6^e Commission (Zurich), donne connaissance du rapport concernant le Congrès de Zurich. Il cite les Congrès de Lausanne en 1867, de Bruxelles en 1868, de Bâle en 1869, il constate que déjà dans ces trois Congrès les idées se précisent mieux, s'affirment davantage. Il parle de l'Internationale et dit que son action émancipatrice, déjà si grande, eût été certainement considérable, si la réaction bourgeoise, par l'organe de son ministre Dufaure, ne l'eût étranglée après 1871. Il rappelle que le Congrès international de Bruxelles, en 1891, décida que la théorie devait faire place à la pratique; il constate que c'est au Congrès de Bruxelles de 1891 que, pour la première fois, on a pu voir réunies toutes les fractions du Parti socialiste national et international. Il conclut qu'il y a lieu d'enoyer une délégation à Zurich.

Ce rapport est adopté.

Le délégué de Versailles s'abstient.

Le délégué de l'Air comprimé demande au Congrès s'il veut commencer la discussion sur les vœux et les protestations.

Le délégué de Saint-Denis demande que les vœux et les protestations viennent en discussion après le vote sur les résolutions.

Adopté.

La déléguée des Infirmières demande que la Commission des résolutions se réunisse de suite pour finir son travail.

Il est ensuite décidé que le délégué de l'Air comprimé, le citoyen Masson, rapporteur des vœux et protestations, donnera lecture de son rapport. Ce rapport fait d'abord remarquer que l'attentat inqualifiable commis contre la Bourse de Paris a soulevé un mouvement de réprobation unanime; les lettres, les protestations sont là qui le prouvent. Il cite le citoyen Cipriani que le gouvernement veut expulser. Il rappelle son passé de lutte qui se chiffre par plus de vingt années de prison, son der-